



Mercredi 19 mai 2010 à 15h40, Philippe Grillot, Président de TLF et Jérôme Fournel Directeur Général de la DGDDI ont signé une convention de partenariat pour 3 ans au siège de la DGDDI, à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

TLF et la Douane (DGDDI) partenaires pour favoriser le développement à l'international des entreprises

(Paris, le 19 mai 2010) Les contraintes de sûreté-sécurité et les évolutions du commerce international sont désormais de plus en plus complexes. Pour nombre d'entreprises, y compris les PME, elles peuvent constituer un sérieux frein à leur activité d'import-export. Devant ce constat, TLF et la DGDDI (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects) ont signé ce jour une convention de partenariat les engageant réciproquement pour une durée

de trois ans. L'objectif est de faciliter le développement international des entreprises françaises et de leurs prestataires de transport et de logistique. Cet accord public/privé met les entreprises françaises de transport de marchandises, de logistique et de la douane au cœur des évolutions douanières, confortant la démarche de l'Opérateur Economique Agréé (OEA).

La convention signée aujourd'hui est le prolongement d'un partenariat développé depuis 30 ans entre la DGDDI et TLF, seule fédération à être présente sur l'ensemble de la chaîne du transport, de la logistique, de l'international et de la douane. Elle symbolise aussi un tournant important dans les relations DGDDI/TLF. Il ne s'agit plus uniquement de traiter des aspects réglementaires et informatiques purement douaniers mais d'une ouverture sur **un partenariat qui concerne le commerce international de la France avec ses notions de sûreté, de sécurité et de simplification douanière.**

La certification OEA est la bonne illustration d'un dossier demandant des actions collaboratives entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et l'administration douanière. Parmi les autres dossiers où l'action concertée des adhérents de TLF et de la douane est nécessaire pour accompagner les entreprises françaises face à une concurrence européenne amplifiée, citons l'entrée en vigueur du code des douanes modernisé en 2013 et de son dispositif de dématérialisation de toutes les formalités douanières et internationales, qui sera assurée par les adhérents de TLF en lien avec la DGDDI ; le développement d'une activité de conseil « customs representative » (commissionnaire agréé en douane); la centralisation européenne du dédouanement ; voire si elle est retenue la mise en pratique d'une « auto-liquidation » des droits de douane par le commissionnaire de transport agréé en douane. **Ces opérations feront partie des services incontournables offerts par les adhérents de TLF.**

Sur le plan de **l'information**, pour que les professionnels du dédouanement puissent effectuer leur mission dans les meilleures conditions et faire bénéficier les entreprises des procédures les mieux adaptées, **la DGDDI s'engage à informer TLF de toutes les évolutions concernant les métiers qu'elle représente (transport, logistique et douane), tant au plan communautaire qu'international : DELT@), OEA, CIN Roissy... . TLF, quant à elle, diffusera les informations douanières**, incitera ses adhérents à protéger leurs droits de propriété industrielle, etc.

TLF et la Douane préparent aussi **un « Pack PME »** qui recensera à leur intention les procédures douanières, les simplifications aux formalités import/export, les aspects concernant la sécurisation de la chaîne, la traçabilité des flux d'information, etc. Ce pack PME, qui facilitera le développement à l'international dans un contexte de concurrence mondiale, représentera, pour les entreprises de transport et de logistique et leurs clients, une sorte de boîte à outil.

Autre grand axe du partenariat TLF/DGDDI, **les actions de formation** engagées auprès des professionnels leur permettront d'accéder à un standard de compétences pointues

TLF, à travers ses représentations européennes (CLECAT et CONFIAD), met actuellement en place des standards de compétence prévoyant, au niveau communautaire, des programmes de formation (initiale et continue). Elle tiendra régulièrement la DGDDI informée des avancées au sein de ces instances, l'associera à ses groupes de travail. L'administration douanière, quant à elle, communiquera à TLF toutes informations utiles en matière de formation douanière.

Plus largement, la convention renforce les actions communes dans les domaines clés de la veille réglementaire, de l'information, de la formation, de l'accompagnement et du service aux entreprises.

Les opérations de douane chez TLF, en chiffres

- 756 sièges sociaux de commissionnaires de transport adhérents SNCD-TLF sont agréés en douane
 - Environ 1 200 agences en France offrent des services de dédouanement sous un agrément en douane
 - les adhérents de TLF assurent les formalités douanières pour plus de 90 % des PME françaises et plus de 80% des déclarations douanières en France.
-

A propos de TLF

La Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) est la première et la seule organisation professionnelle couvrant l'ensemble des métiers de la chaîne du transport de marchandises et de la logistique. Elle regroupe les principales entreprises de transport routier, messagerie-express, location de véhicules industriels, logistique, commission de transport, opérations de douane, organisation de transport international (ferroviaire, maritime, aérien). Pour plus d'informations : www.e-tlf.com **Blog** www.tlf-blog.com

Contacts presse :

TLF

Christine Leroy

Tél. : 33 (0) 1 53 68 40 46

Cell. : 33 (0) 6 13 46 49 14

cleroy@e-tlf.com

Solange Stricker Finincom

Christina Bel

Tél : 33 (0) 1 40 71 32 74

Florence Bastien

Tél : 33 (0) 1 40 71 32 83